



LES DEPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE REDUITS AU STRICT MINIMUM

RESTRICTION FERME DES DEPLACEMENTS

A partir du **Mardi 17 mars à midi** (17/03/2020 à 12 : 00), les déplacements autorisés sont :

- Pour se soigner
- Pour récupérer vos enfants
- Pour aider une personne dépendante
- Pour faire ses courses alimentaires
- Pour prendre l'air ou faire de l'exercice physique à proximité
- Pour aller travailler

POUR TOUT DEPLACEMENT

Obligation d'avoir sur soi :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)
Mme / M. _____
Né(e) le : _____
Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différenciés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à _____, le _____ / _____ / 2020
(signature)

→ Une déclaration sur l'honneur justifiant le déplacement
(Modèle à télécharger en ligne ou à écrire à la main)

← Une attestation de votre employeur

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL
En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e), _____, (fonction) _____, certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et son lieu d'activité professionnelle, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (au sens du 1^{er} du 2^e alinéa de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19) :

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse du domicile : _____

CONTROLES

Des policiers et gendarmes vont faire des contrôles, même pour les piétons.

TOUT DEPLACEMENT NON JUSTIFIE EST SANCTIONNE D'UNE AMENDE DE 135 €